Le Soir - BRUXELLES Mardi 05 août Page:2/3

A_LA_UNE
Justice

Les communes forcées de fermer des outils de réinsertion des prisonniers

A Charleroi,

l'intercommunale Tibi emploie des prisonniers dans le cadre

de peines alternatives

à la détention

et participe ainsi

à leur réinsertion.

Photo news.

Le désinvestissement par le fédéral de sa politique de réinsertion des prisonniers pousse les communes, qui sont déjà sous forte pression financière, à réévaluer ou arrêter leur implication dans des projets menés sur le terrain.

Le définancement et le report de charges du fédéral et des entités fédérées sur les pouvoirs locaux n'en finissent plus de faire des dégâts dans les communes. Nouvel exemple avec l'arrêt par certaines localités d'un outil de réinsertion des prisonniers, à savoir les cellules de mesures judiciaires alternatives (CMJA).

Ces cellules servent d'intermédiaires entre les maisons de justice et les lieux de prestations en proposant un encadrement des peines de travail autonome et des travaux d'intérêt général. Ainsi, elles proposent des offres d'emploi à des prisonniers comme peine alternative à la détention. Pour aider à la réinsertion de ces prisonniers, les CMJA travaillent avec des PME ou des services publics comme l'intercommunale Tibi à Charleroi. « Il y a de tout tant que c'est dans le cadre d'un organisme public : ouvrier polyvalent, administratif, aide hospitalière, maisons de repos, aide en cuisine de collectivité, soins animaliers ou encore ramassage de déchets, nous avons plus de 200 lieux ouverts », détaille Sabine Genot, encadrante au sein de la CMJA de Charleroi.

Or, le financement de ces cellules est mis à mal. Normalement, ce service doit être subsidié à 100 % par le fédéral, via le ministère de la Justice et pourtant 40 % du coût de ces cellules restent aujourd'hui à charge des communes. Face à ce désinvestissement, certaines de ces cellules ont décidé de cesser leurs activités. C'est le cas de la CMJA de Couvin qui a fermé ses portes le 31 décembre. A la suite de cette fermeture, la maison de justice de Dinant, qui a repris la zone de Doische et Viroinval, a demandé à la Ville de Charleroi, dans un courrier du 18 juin, de reprendre la couverture de Couvin. Joint par nos soins, le bourgmestre de Charleroi, Thomas Dermine (PS), exprime toute la difficulté pour sa commune de répondre positivement à la demande dinantaise. « Dans le contexte budgétaire actuel, la Ville est incapable de reprendre des charges d'autres communes. »

Les propos du bourgmestre carolo se confirment sur le terrain : « Pour le moment, nous ne voyons pas encore les conséquences directes de la fermeture de la cellule de Couvin. Cependant, il est certain qu'il existe un risque à la rentrée. C'est-à-dire celui de recevoir un afflux de prisonniers purgeant leurs peines de travail venant de cette commune-là. Si on reprend les différents dossiers traités dans la cellule de Couvin, nous allons avoir davantage de personnes à placer en plus des nôtres à Charleroi. Cette augmentation de demandes suppose des moyens et des financements supplémentaires », témoigne Sabine Genot.

Mais Thomas Dermine va même plus loin, estimant que sans aide du fédéral ou sans celle des communes périphériques, la CMJA de Charleroi devra elle aussi fermer ses portes. En 2024, ce service a coûté à la ville plus de 222.000 euros. Il dit avoir envoyé un courrier à la ministre de la Justice, Annelies Verlinden (CD&V), lui demandant que ce service soit pris en charge à 100 % par le fédéral, mais aussi aux 24 bourgmestres de la périphérie pour leur indiquer « le coût de la centralité et la possibilité de l'arrêt de ce service », géré par la CMJA de Charleroi mais qui ne se limite pas à Charleroi puisque les travailleurs sont envoyés dans ces 24 communes. « Cinquante pour cent des dossiers concernent des justiciables issus des communes voisines de Charleroi, mais dont le coût est supporté par les finances communales de Charleroi. »

Les CMJA au bord du gouffre

Ce coût de financement fait planer la menace de la fermeture de certaines cellules comme l'évoque Thomas Dermine, laissant la crainte s'installer chez les acteurs de premier plan : « Nous nourrissons des inquiétudes pour nos proposeurs d'emplois (sic) et pour ceux qui purgent leur peine de travail. Ce sont eux aussi les victimes des mesures économiques prises par un quelconque gouvernement. Parce que, si les autorités se retrouvent avec moins de moyens de financement, cela laisse le doute quant à notre capacité d'accueil au sein de notre cellule d'encadrement », confie Sabine Genot, insistant sur le manque de moyens mis en œuvre pour assurer le bon fonctionnement des CMJA.

Reste que ce service, désinvesti par le fédéral, demeure un paradoxe. L'accord de gouvernement de l'Arizona prévoyait en effet la mise en place de peines alternatives reconnues dans l'accord comme « des outils efficaces de réhabilitation et de réintégration (...) dans une stratégie globale de réduction de la population carcérale ». Avec une volonté « d'appliquer des peines de travail plus largement que dans les organisations non commerciales telles que les ministères ou ASBL ». Thomas Dermine va même plus loin : « L'Arizona vise également la mise à l'emploi des publics les plus éloignés du marché de l'emploi pour atteindre le taux d'emploi de 80 % », dit-il. Ce à quoi répondent parfaitement les CMJA, selon lui.

La reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une autorisation préalable de l'auteur, conformément Code de droit économique, Titre 5, Chapitre 2, que vous pouvez formuler à droits@rossel.be en mentionnant le type de reproduction, sa destination et sa durée.